



# DÉLIBÉRATION

## du 24 février 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le <u>27 FEV. 2025</u> Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u> Notifiée, le _____	<b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <b>Étaient absents excusés :</b> Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN), <b>Assistaient également au titre des services :</b> Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <b>Secrétaire de séance :</b> Laurence BERNARD TANGUY <b>Date de la convocation :</b> 18 février 2025
<b>Délibération n°25.1.18</b>	<b>URBANISME - BÂTIMENTS</b> <b>Urbanisme – Rapport triennal d'artificialisation</b>

Madame le Maire expose aux élus que la loi Climat et Résilience met en place les rapports triennaux d'artificialisation. L'objectif de ce document est de communiquer régulièrement sur l'artificialisation des sols. Son format est libre. Il doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Le contenu du rapport est le suivant :

- **Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers** (en ha, par type d'espace consommé et en % de la superficie du territoire) ;
- **Solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées** (art. R.101-1 du Code de l'urbanisme) : utilisation des surfaces effectives ;
- **Surfaces dont les sols ont été rendus imperméables** en raison du bâti ou d'un revêtement ;
- **Evaluation du respect des objectifs de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols** fixé dans les documents de planification et d'urbanisme (SRADDET).

Pour Mésanger, la Commune a consommé 24.88ha entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec un pic de consommation d'espace en 2020 correspondant aux lotissements (Cœur de Bourg, ZAC Cour des Bois) et aux zones d'activités.

**Plus particulièrement, entre 2011 et 2020, période de référence de la loi Climat et Résilience, la Commune a consommé 22.3ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Afin d'atteindre les objectifs de réduction de 50% de la consommation, la Commune devra consommer uniquement 11,2ha sur la période 2021-2030.**

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est concentrée sur les zones à proximité immédiates du bourg (logements) et sur le sud-est de la Commune (zones d'activités)

La majeure partie de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers concerne la création de logements et les zones d'activités.

**Après avoir entendu cet exposé,**

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20250224-25118bis-DE Reçu le 27/02/2025

*Vu l'article R.2231-1 du Code général des Collectivités territoriales,*

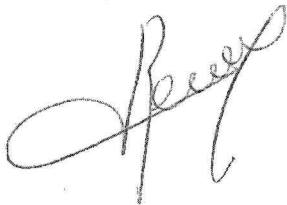
*Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,*

*Vu l'avis de la commission Urbanisme – Bâtiments en date du 21 janvier 2025,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

- ▶ **PREND ACTE** du débat relatif au rapport triennal d'artificialisation ;
- ▶ **ADOpte** le rapport triennal d'artificialisation tel que présenté en annexe ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Laurence BERNARD TANGUY**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

